

**DELEGATION DE Monsieur Stephan DELAUX**

**D-2015/502**  
**Casino de Bordeaux Lac. Rapport d'activité et financier de l'exercice 2013- 2014. Information**

Monsieur Stephan DELAUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Par Traité de concession en date du 27 juillet 1999, pour une durée de 18 ans (fin le 17 décembre 2018), vous avez confié à la Société d'Animation Touristique de Bordeaux (SATB), filiale à 99,9% de la Société Groupe Lucien Barrière, l'exploitation du Casino. Les trois activités principales du Casino sont les jeux, la restauration et l'animation.

L'autorisation de jeu en vigueur a été délivrée le 30 novembre 2012 pour une durée de 5 ans expirant le 30 novembre 2017.

Conformément à l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, les délégataires ont l'obligation de remettre à l'autorité délégante un rapport annuel sur la base duquel est issue la présente synthèse.

### **1. Evolution de l'activité**

Depuis fin 2007, l'activité des jeux a subi les conséquences de la crise économique et financière (diminution des capacités de volume de jeux des clients), de l'obligation de contrôler l'identité des clients depuis le 1er novembre 2006 pour interdire l'accès aux mineurs (de nombreux clients n'ont pas leurs pièces d'identité sur eux), et l'interdiction de la consommation de tabac depuis février 2008.

Ces éléments ont accentué la baisse du chiffre d'affaires des casinos en France de près de 24% entre 2007 et 2014.

Par ailleurs, une évolution récente de la fiscalité des jeux, et plus particulièrement des modalités de calcul du prélèvement appliqué au produit brut des jeux tend à impacter le taux marginal des prélèvements à la hausse, avec :

- La suppression au 1<sup>er</sup> novembre 2014 de l'article L. 2333-57 du CGCT qui imposait aux casinos de consacrer 50% de leurs recettes supplémentaires à des travaux d'investissements destinés à l'amélioration de l'équipement touristique et qui constituait un mode de financement des investissements réalisés ;
- Et l'augmentation du plafonnement de l'article L. 2333-54 du CGCT qui passe de 80% à 83,5%.

En 2014 le Casino Théâtre Barrière de Bordeaux affiche une activité en légère baisse comparée à l'exercice précédent, dont l'impact sur le produit brut des jeux se chiffre à - 1,2% par rapport à 2013.

Evolution du chiffre d'affaires (en K €)	N-1	N	Ecart N/ N-1
	38 991	37 102	-4,84%
Produit brut machines à sous			
	3 469	4 840	39,52%
Produit brut jeux de tables			
	2 110	2 202	4,36%
Chiffre d'affaires restauration			
	882	886	0,45%
Chiffres d'affaires autres			
<b>Total CA Brut</b>	<b>45 452</b>	<b>45 030</b>	<b>-0,93%</b>
Prélèvement	- 24 479	- 24 098	-1,56%
<b>CA net</b>	<b>20 973</b>	<b>20 932</b>	<b>-0,20%</b>

Le produit des machines à sous régresse de 4,84 % relativement à la baisse du nombre d'entrées, malgré la poursuite des efforts du délégataire tant sur le plan de l'animation que sur l'apport de nouveautés dans la salle des machines à sous.

La progression des jeux de table (+ 39,52%) est due en grande partie à l'augmentation du nombre de postes de roulette électronique ainsi qu'à l'autorisation du cylindre automatique permettant une plus grande amplitude horaire.

L'activité de restauration est en progression de + 4,36% en raison de travaux de rénovation ainsi qu'au renouvellement de l'offre buffet du midi.

Le Chiffre d'affaires « autres » correspond principalement aux entrées du théâtre et affiche une stabilité par rapport à 2013.

Les frais de personnel (salaires, traitements et charges sociales) restent stables - 0.6 %, mais les charges d'exploitation sont en augmentation de + 6% en raison de modifications sur la communication des événements et sur le programme de fidélité ainsi que du coût des licences des nouvelles machines.

L'effet combiné des produits et charges d'exploitation amène à un résultat net bénéficiaire de 4 729 K€, soit une baisse de 3,7 % par rapport à 2013.

## **2. Détail des contributions du Casino Théâtre Barrière de Bordeaux**

Sur la période du 01/11/2013 au 31/10/2014 (date de clôture comptable du Casino), les montants suivants ont été versés à la Ville :

- 234 K€ de redevance d'occupation du domaine public au titre de l'article 34 du traité de concession (20 K€ de redevance fixe et 214 K€ de redevance variable indexée sur le chiffre d'affaires de la restauration), et
- 5.667 K€ de prélèvement sur le produit brut des jeux conformément à l'article 37 du traité de concession.

A noter, une redevance capitalisée de 860 K€ a été versée par le Casino à la Ville en 2001 et est amortie depuis lors sur la durée du traité de concession. A ce titre, 48 K€ sont dotés chaque année dans les comptes du Casino.

Par ailleurs, comme le stipule l'article 39 du traité de concession, le Casino participe chaque année au soutien culturel, touristique et sportif de partenaires. Sur l'exercice 01/11/2013 au 31/10/2014, le Casino a versé 158 K€ à ce titre.

Enfin, conformément à l'article 38 du traité de concession, les sommes correspondant aux recettes supplémentaires du Casino sont enregistrées annuellement sur un compte spécial d'attente (compte 471) et affectées en totalité à l'amélioration et l'embellissement du site de Bordeaux-Lac. Sur l'exercice, le Casino a doté une somme de 128 K€ à cette fin.

## **3. Patrimoine**

Les principaux investissements réalisés par le concessionnaire au cours de l'exercice 2014 concernent l'acquisition de machines à sous et l'équipement en nouvelles technologies des machines à sous pour un montant de 731 K€. Le délégataire a continué à développer l'offre de jeu de table sous forme électronique en proposant quatre postes supplémentaires de Roulette électronique, l'automatisation du cylindre et une deuxième table de poker électronique. Le montant global de ces investissements s'est élevé à 127 K€. De même des travaux de rénovation du restaurant ont été réalisés pour 235 K€.

L'article 38 du traité de concession relatif à l'emploi des recettes supplémentaires a été modifié par un avenant signé le 20 septembre 2010. Cet avenant prévoit que les sommes dégagées au titre du compte 471 seront affectées en totalité à l'amélioration et l'embellissement du site de Bordeaux-Lac. Aucun avenant n'ayant été conclu durant l'exercice pour l'utilisation de ces fonds, le solde du compte de prélèvement à employer s'élève au 31 octobre 2014 à 256 K€.

Pour maintenir les locaux et les installations dans un état de qualité et de performance, l'établissement a engagé 928 K€ en entretien maintenance.

## **4. La qualité du service**

De plus en plus, la « satisfaction client » est au cœur des préoccupations des Casinos Barrière. Différentes techniques marketing sont utilisées pour mesurer ce qui est à l'origine de la « satisfaction client » dont « les visites mystère » menées par un enquêteur professionnel, permettant d'identifier les points forts et les points faibles des différents sites et ainsi d'enclencher des actions correctives immédiates. Les clients peuvent également déposer leurs doléances ou leurs compliments sur un registre mis à leur disposition. Durant l'exercice aucun problème significatif n'a été relevé.



La société a mis en œuvre une série de mesures pour contribuer à la prévention pour un jeu responsable, dont :

- La formation du personnel à la prévention de l'abus des jeux,
- L'information et la sensibilisation de la clientèle,
- La mise en place d'un dispositif dédié aux jeunes joueurs de poker,
- La limitation Volontaire d'Accès (L.V.A) : en 2013/2014, le Casino Barrière de Bordeaux a signé 267 contrats de L.V.A.

De même, le casino de Bordeaux collabore avec le service addictologie du centre hospitalier Charles Perrens.

La société a mis en œuvre une série de mesures pour contribuer à la protection de l'environnement et au développement durable. Depuis février 2013, l'intégralité des établissements français du groupe Lucien Barrière est certifié ISO 14001.

Au cours du dernier trimestre 2014, l'audit de renouvellement de certification ISO 14001 a été réalisé auprès d'un échantillon d'établissements représentatifs du Groupe Lucien Barrière. Le rapport confirme l'évolution positive du système de management environnemental et l'atteinte des objectifs initialement fixés.

Pour votre complète information, est annexé à la présente synthèse, le rapport annuel du délégataire 2013-2014.

Je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir en prendre acte.

## **INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**M. DELAUX. -**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous avez ce apport d'activité sous les yeux. Vous l'avez examiné.

L'année 2013 / 2014 est une année de baisse, comme les années précédentes sur le plan national et aussi à Bordeaux avec une baisse du revenu brut de 1,2%, et des résultats nets de 3,7%.

Aujourd'hui le casino de Bordeaux est le 4<sup>ème</sup> casino français. Nous considérons que c'est un casino bien tenu, bien géré. Il est convenablement inséré dans la ville. Ses activités autour du développement culturel, du théâtre et de l'accompagnement se font dans de bonnes conditions.

C'est évidemment une source de revenus non négligeables pour notre ville.

Nos services qui ont examiné ses comptes avec beaucoup d'attention considèrent que les obligations sont parfaitement remplies.

**M. LE MAIRE. -**

Merci.

Mme DELAUNAY

**MME DELAUNAY. -**

Vous connaissez mes réserves. Il s'agit des activités du casino à proximité en particulier des quartiers populaires comme c'est le cas à Bordeaux, vu qu'en réalité le Casino c'est un impôt sur les plus vulnérables et les moins riches.

Je veux souligner ici seulement un point. La baisse de la fréquentation du casino est insignifiante, ce qui veut dire, contrairement à ce qu'on nous avait dit, que la légalisation des jeux en ligne qui a été faite sous le précédent quinquennat n'a pas enlevé aux casinos, mais malheureusement que le risque d'addiction est venu s'ajouter à l'addiction venue des casinos eux-mêmes.

Donc bien sûr je regrette ces mesures ; je regrette cette proximité des quartiers populaires.

Je signale au demeurant que l'activité de prévention qui est mentionnée est très faible en efficacité. Ce sont chaque année 160 malades qui sont pris en charge pour jeu pathologique au CHU de Bordeaux. Ce sont à mon avis, et je suis sûre qu'au fond beaucoup d'entre-vous en conviennent, 160 de trop.

**M. LE MAIRE. -**

M. DELAUX

**M. DELAUX. -**

Je pense que Mme DELAUNAY doit poser les mêmes questions à l'Assemblée Nationale aux ministres qui sont en charge de la Française des Jeux, du PMU, des jeux en ligne et ainsi de suite. La Loterie Nationale est aussi quelque chose d'ancien. C'est un peu comme la musique baroque...

Et je pense que les quartiers populaires ont été touchés il y a déjà un certain temps.

Je considère, j'ai posé cette question au directeur du Casino de Bordeaux, que le travail de prévention est très bien fait, avec beaucoup d'attention. Il y a des réunions mensuelles de tous les personnels du casino pour les sensibiliser au besoin de détecter les gens en situation fragile.

250 personnes ont été mises en LVA, en Limitation Volontaire d'Accès, travail fait par les équipes.

Un travail de sensibilisation interne est fait dans les salles de jeux directement auprès du public.

Il y a un dispositif d'attention particulière aux jeunes qui est fait également par les personnels.

Et pour finir sur le point que vous avez évoqué, Madame, qui est celui des personnes gravement malades, il y a une coopération permanente avec l'Hôpital Charles Perrens, dont vous avez été la présidente, moi aussi d'ailleurs.

Donc je pense que les équipes qui travaillent à Bordeaux travaillent bien et pour gérer cet établissement et pour essayer de limiter les risques que vous évoquez. Vous avez parfaitement le droit et raison sans doute de les évoquer.

**M. LE MAIRE. -**

Mme DELAUNAY

**MME DELAUNAY. -**

M. DELAUX, je veux vous demander de faire la proportionnalité entre ceux qui se sont fait interdire de jeu et le nombre de personnes qui fréquentent.

Je suis tout à fait d'accord qu'il y a un lien très positif avec le CHU de Bordeaux. Vous me parlez de 150 personnes. Il y en a 160 qui sont obligées à un traitement. Vous reconnaîtrez que c'est beaucoup.

J'ai des demandes très raisonnables. J'en avais eu une auprès de Monsieur le Maire et de vous-même, c'est la limitation de l'amplitude horaire. 14 heures par jour d'ouverture, en particulier depuis 10 heures du matin.

Nous savons que les personnes qui y vont dès 10 heures du matin y restent des heures et sont des addicts au jeu, tout au moins des joueurs excessifs.

Vous voyez que je suis modérée dans mes demandes. J'aimerais au moins que cette plage horaire ne commence que l'après-midi.

**M. LE MAIRE. -**

Mes chers collègues, c'était une information du Conseil.

Nous passons à la délégation suivante.

**RAPPORT DU DELEGATAIRE**

**EXERCICE 2013 / 2014**

**Société Animation Touristique Bordeaux  
(S.A.T.B.)**

**Casino Barrière de Bordeaux**

# Sommaire

## Introduction

- Textes réglementaires relatifs au présent rapport
- Renseignements juridiques sur l'exploitation

## I- Comptes retraçant les opérations

- I.1- Rapport financier
- I.2- Patrimoine

## II- Qualité du service

- II.1- Mesures de la qualité
- II.2- Mesures pour une meilleure satisfaction des usagers

## III- Annexe : Compte-rendu technique et financier

- III.1- Compte-rendu financier
- III.2- Compte-rendu technique

## IV- Perspectives

## Documents joints

## - Introduction -

A/ Le rapport du délégataire qui vous est soumis répond aux obligations réglementaires et contractuelles suivantes :

### **1- Articles du Code Général des Collectivités territoriales :**

#### Article L.1411-3

Le délégataire produit chaque année avant le 1er juin à l'autorité délégante un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution de la délégation de service public et une analyse de la qualité de service. Ce rapport est assorti d'une annexe permettant à l'autorité délégante d'apprécier les conditions d'exécution du service public. Dès la communication de ce rapport, son examen est mis à l'ordre du jour de la prochaine réunion de l'assemblée délibérante qui en prend acte.

#### Article L.1411-13

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les documents relatifs à l'exploitation des services publics délégués, qui doivent être remis à la commune en application de conventions de délégation de service public, à l'exception de ceux mentionnés à l'article 6 de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public et diverses dispositions d'ordre administratif, social et fiscal, sont mis à la disposition du public sur place à la mairie et, le cas échéant, à la mairie annexe, dans les quinze jours qui suivent leur réception par voie d'affiche apposée. Le public est avisé par le maire de cette réception par voie d'affiche apposée en mairie et aux lieux habituels d'affichage pendant au moins un mois.

#### Article R.1411-7

Le rapport mentionné à l'article L. 1411-3 tient compte des spécificités du secteur d'activité concerné, respecte les principes comptables d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes retenues pour l'élaboration de chacune de ses parties, tout en permettant la comparaison entre l'année en cours et la précédente. Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport sont tenues par le délégataire à la disposition du délégant dans le cadre de son droit de contrôle.

#### Ce rapport comprend :

##### **I. - Les données comptables suivantes :**

a) Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la délégation rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours. Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon des critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes, notamment les charges de structure ;

- b) Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;
- c) Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;
- d) Un compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué, comportant notamment une description des biens et le cas échéant le programme d'investissement, y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;
- e) Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public délégué ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation ;
- f) Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;
- g) Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service délégué ;
- h) Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la délégation de service public et nécessaires à la continuité du service public.

**II. - L'analyse de la qualité du service** mentionnée à l'article L. 1411-3 comportant tout élément permettant d'apprécier la qualité du service rendu et les mesures proposées par le délégataire pour une meilleure satisfaction des usagers. La qualité du service est notamment appréciée à partir d'indicateurs proposés par le délégataire ou demandés par le délégant et définis par voie contractuelle.

**III. - L'annexe** mentionnée à l'article L. 1411-3 qui comprend un **compte rendu technique et financier** Le compte rendu technique comprend trois volets : le personnel, les biens affectés au service, l'offre et la fréquentation du service public (statistique). Le compte rendu financier comporte les informations utiles relatives à l'exécution du service et notamment les tarifs pratiqués, leur mode de détermination et leur évolution, ainsi que les autres recettes d'exploitation. Il comprend également un compte d'exploitation établi selon le modèle du compte d'exploitation prévisionnel, la liasse des immobilisations, une note explicative sur les éventuels écarts entre le compte d'exploitation de l'exercice et le compte d'exploitation prévisionnel correspondant.

## **2- Articles du Cahier des Charges**

### **« Article 47 du Traité de Concession : Comptes rendus**

Pour permettre la vérification et le contrôle du fonctionnement des conditions financières et techniques de la présente convention, le concessionnaire produira chaque année, six mois après la clôture de l'exercice considéré, un compte rendu



technique et un compte rendu financier ainsi que le compte de résultat. Le dernier jour de l'exercice est fixé au 31 octobre.

Pour permettre le contrôle de la qualité du service qui est confié au concessionnaire, celui-ci fournira au concédant un rapport comportant l'ensemble des éléments nécessaires à l'appréciation des conditions d'exécution du contrat ainsi que la qualité du service, et leur évolution par rapport aux années antérieures. La non production de ces comptes-rendus constitue une faute contractuelle, sanctionnée dans les conditions définies à l'article 52 de la présente convention.

#### Article 48 du Traité de Concession : Compte rendu technique

Au titre du compte rendu technique, le concessionnaire doit fournir pour l'année écoulée au moins les indications suivantes :

- l'évolution générale de l'état des matériels et équipements exploités,
- l'évolution de l'activité,
- les modifications éventuelles de l'organisation du service,
- les travaux d'entretien et/ou de renouvellement

#### Article 49 du Traité de Concession : Compte rendu financier

Un compte rendu d'exploitation retraçant l'ensemble des opérations afférentes à l'exécution de la mission de service public confiée au concessionnaire est établi pour chaque exercice.

Ce document rappelle les conditions économiques générales de l'année d'exploitation. Il fait apparaître l'excédent ou le déficit d'exploitation.

### **B) Les renseignements juridiques sur l'exploitation**

La Société d'Animation Touristique de Bordeaux exploitant le casino de Bordeaux est une société par actions simplifiée au capital de 6 750 000 euros dont le siège social est situé Rue du Cardinal Richaud à Bordeaux, inscrite au RCS de Bordeaux sous le n° B418 083 754.

La Société d'Animation Touristique de Bordeaux est une filiale de la Société de Participations Casinotières elle-même filiale de la société Groupe Lucien Barrière, société par actions simplifiée, au capital de 1 215 144,68 € ayant son siège 35 Bd des Capucines – 75002 Paris,.

Le traité de concession a été signé le 27 juillet 1999 pour une durée de 18 ans à compter de la date de notification de l'autorisation de jeux délivrée par le Ministre de l'Intérieur et expire le 17 décembre 2018. Cinq avenants ont été conclus.

L'autorisation de jeu en vigueur a été délivrée le 30 novembre 2012 pour une durée de 5 ans expirant le 30 novembre 2017.

# I- Comptes retraçant la totalité des opérations

## I.1- Rapport financier

### Principes et méthodes

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2014 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Conformité au règlement CRC 006 relatif à la nouvelle loi sur les passifs,
- Conformité au plan comptable annexé à l'arrêté du 27 février 1984 relatif à la comptabilité des casinos,
- Indépendance des exercices conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La société a appliqué à compter de l'exercice ouvert le 1er novembre 2005 les nouveaux règlements 2002-10 et 2004-06. Ces changements de méthode sont sans impact significatifs.

### Les Principales méthodes comptables retenues sont les suivantes :

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
- Les immobilisations financières sont évaluées au coût historique d'acquisition.
- La valorisation des stocks est déterminée selon la méthode du coût moyen pondéré
- Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

### Calcul des amortissements et des provisions

Les amortissements sont calculés suivant le mode économique assimilé au linéaire :

Logiciels	de 1 à 3 ans
Constructions	de 20 ans à 50 ans
Agencement des Constructions	de 10 ans à 25 ans
Installations techniques	de 5 à 15 ans
Matériels et outillages industriels	de 5 à 10 ans
Installations générales, agencements	de 5 à 15 ans
Matériels de transport	5 ans
Matériels de bureau et informatique	de 3 à 10 ans
Mobiliers de bureau	de 5 à 10 ans

Dans le cadre des contrats de concession et pour les biens de retour, les durées d'utilité sont plafonnées le cas échéant à la durée résiduelle du contrat de concession.

Les provisions sur créances douteuses sont valorisées au réel hors taxes.

La société constitue des provisions pour faire face aux risques et charges certains et probables à la clôture de chaque exercice dans le respect du principe de prudence.

### Commissariat aux Comptes

Les comptes sont audités et certifiés par le cabinet Ernst & Young Audit (Tour Ernst & Young, 11 Allée de l'Arche – 92037 Paris La Défense Cedex)

### **Compte d'exploitation**

Les comptes sont établis selon les règles et principes prévus par la réglementation française en vigueur. Il n'y a pas eu de modification significative de méthode au cours de l'exercice.

Tous les produits et charges sont affectées directement à l'exploitation du casino.

### **Documents joints :**

Copie des tableaux 1 à 4 de la liasse fiscale

## Faits marquants et commentaires sur l'évolution du chiffre d'affaires

Comparativement à bon nombre d'entreprises, le Groupe Lucien Barrière et ses filiales sont pleinement impactés par le contexte économique et financier qui frappe lourdement les performances, les activités et les structures financières des entreprises. Plus qu'un phénomène ponctuel, ce contexte dure depuis maintenant plusieurs années sans pour autant en espérer une quelconque inversion à court terme en raison d'un contexte mondial économique et financier difficile.

A ce jour, l'environnement macro-économique en France est marqué par un contexte économique fortement morose, une absence de croissance et des indicateurs de conjoncture au plus bas. A cela, s'ajoutent les conséquences inhérentes à des décisions ayant eu des impacts négatifs majeurs sur l'activité Casinos en France :

- la poursuite d'ouverture de nouveaux casinos dans un marché saturé et morose ;
- l'instauration du contrôle aux entrées depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2006 ;
- l'interdiction de fumer dans les casinos depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2008 (décret du 15 novembre 2006) ;
- la crise financière depuis septembre 2008 lourdement amplifiée en 2009 ;
- une activité des casinos qui reste très fortement réglementée et hautement taxée ;
- la taxe sur les salaires (particularité applicable à l'activité des casinos avec une tranche supplémentaire de 20 % et un alignement de la taxe sur celle applicable aux cotisations de CSG et de CRDS) ;
- l'augmentation du forfait social ;
- l'augmentation du taux de la TVA (d'une part sur nos activités de restauration et d'animation, et d'autre part sur notre activité de jeux, étant non soumise à TVA, empêche la récupération de la TVA facturée par nos fournisseurs, ce qui en aggrave par conséquence le montant de la charge totale facturée et comptabilisée dans les comptes de la société) ;
- un renforcement au niveau national et international du contrôle financier des particuliers ;
- le rabet fiscal sur la déductibilité d'une quote-part de charges financières pouvant restreindre les investissements financés par des sources de financement externes.

Chacune des activités du Groupe Lucien Barrière est impactée par un effet ciseau de baisse parfois drastique de ses marchés de clientèles et une pression fiscale forte et croissante engendrant un déséquilibre certain de ses résultats.

La préservation de l'entreprise dans sa dimension de Groupe impose de continuer les efforts déjà entrepris en matière de maîtrise des charges pour réagir aux variations d'activité et réduire les charges fixes.



Dans la continuité de l'évolution permanente de son modèle économique, et encore tout récemment la centralisation de la comptabilité, le Groupe Lucien Barrière souhaite poursuivre la maîtrise de ses charges et garantir ainsi dans la mesure du possible la pérennité de l'ensemble des emplois.

En effet, le Groupe Lucien Barrière a un niveau de dette élevé et stable. De ce fait, il est crucial de préserver le niveau de résultat opérationnel qui permet le financement des investissements stratégiques indispensables au développement et à la pérennité des établissements et au remboursement de la dette.

En 2014, les 198 casinos Français ont atteint un total de 2,123 milliards d'euros (- 2,6 % par rapport à 2013) de Produit Brut des Jeux sur l'exercice 2014. A périmètre comparable la régression est de - 3.5 %. Cette régression s'ajoute à la décroissance subie entre 2007 et 2013, de près de - 22 % sur le marché français.

La pérennité ou la situation financière et économique des établissements du Groupe Lucien Barrière peut donc s'avérer fragile, obligeant à renégocier les conditions d'exploitation de la concession dont les modalités d'exécution créent un déséquilibre en défaveur du casino.

Par ailleurs, une évolution encore récente de la fiscalité des jeux, et plus particulièrement des modalités de calcul du prélèvement appliqué au produit brut des jeux tend à impacter le taux marginal de prélèvement à la hausse, avec :

- la suppression au 1er novembre 2014 de l'article L2333-57 CGCT (qui imposait aux casinos de consacrer 50% de leurs recettes supplémentaires à des travaux d'investissements destinés à l'amélioration de l'équipement touristique) et qui constituait un mode de financement des investissements réalisés,
- et l'augmentation du plafonnement de l'article L2333-54 CGCT qui passe de 80 à 83,5%.

Concernant le casino Barrière de Bordeaux l'activité sur l'exercice 2013/2014 affiche une baisse de chiffre d'affaires avec un produit brut des jeux en diminution de 1.2% par rapport à l'exercice précédent.

L'associé unique a, par décision en date du 1er septembre 2014, nommé Monsieur Marc KARCHER en qualité de nouveau Président et Directeur responsable du Casino Barrière de Bordeaux, en remplacement de Monsieur Laurent Balmier.

### **Actionnariat du Groupe Lucien Barrière :**

La famille Desseigne Barrière, actionnaire majoritaire de la Société Groupe Lucien Barrière détient, depuis le 4 mars 2011, 60 % du capital de Groupe Lucien Barrière (contre 51% précédemment), et la Société Fimalac Développement (filiale de Fimalac SA) en détient 40%, après avoir acquis les titres auprès du Groupe Accor.

Fimalac souhaite poursuivre le développement de ses investissements dans le domaine des spectacles, de la création artistique et d'opérations immobilières. Fimalac présente le profil assurant le mieux la stabilité de l'actionnariat de Groupe Lucien Barrière et sa croissance.

Cette opération qui a modifié l'actionnariat de Groupe Lucien Barrière n'a pas eu d'incidence sur le contrat de délégation de service public avec la Ville.

L'actionnariat de Groupe Lucien Barrière n'a pas été modifié sur l'exercice 2013/2014.

#### Evolution du Chiffre d'Affaires

	N-1	N	Ecart N/N-1
Produit Brut Machines à sous	38 991	37 102	- 4.84 %
Produit Brut Jeux de tables	3 469	4 840	+ 39.52 %
Chiffre d'Affaires Restauration	2 110	2 202	+ 4.36 %
Chiffre d'Affaires Autres	882	886	+ 0.57%
<b>Total Chiffre d'Affaires BRUT</b>	<b>45 452</b>	<b>45 030</b>	<b>- 0.93 %</b>
Prélèvement	-24 479	-24 098	+ 1.56 %
<b>CA NET</b>	<b>20 973</b>	<b>20 932</b>	<b>- 0.19 %</b>

#### **Evolution du produit brut machines à sous**

Le produit brut des machines à sous est en régression sur cet exercice. Le nombre d'entrée est également en baisse et ce, malgré le renforcement de notre plan d'action marketing et animation ainsi que l'achat de nouvelles machines. L'investissement réalisé pour l'exploitation de notre terrasse fumeur nous permet toutefois de limiter les effets de la baisse du produit.

#### **Evolution du produit brut des jeux de tables**

Les jeux de table bénéficient de l'investissement réalisé pour l'extension des jeux électroniques, notamment des postes de roulette électronique. La réglementation a autorisé le cylindre automatique sur cette même roulette électronique ce qui nous a permis d'augmenter la période d'exploitation de ce jeu.

#### **Evolution du chiffre d'affaires restauration**

Le chiffre d'affaires de la restauration progresse en raison de travaux importants de rénovation apportés au restaurant et au renouvellement de l'offre buffet du midi.

#### **Evolution du chiffre d'affaires Autres**

La poursuite d'une programmation de qualité constante nous permet de maintenir la fréquentation ainsi que le chiffre d'affaires du Théâtre.

#### **Evolution du prélèvement versé à la Ville**

Compte tenu de la baisse du produit brut des machines à sous, non compensé par la progression de celui des jeux de table, cela entraîne une légère diminution du prélèvement versé à la commune de 0.80% par rapport à 2013.



## **Evolution des charges**

Les charges de personnel restent stables (-0.60%).

Les autres charges d'exploitation sont en augmentation de 5 % en raison de la modification de notre manière de communiquer sur les événements, la modification de notre programme de fidélité et le coût des licences de nos nouvelles machines.

Il est à noter que le montant de la redevance variable est de 214 037.39 € conformément à l'article 34 du Traité de Concession, au titre de la redevance annuelle d'occupation du domaine public.

## **I.2- Patrimoine**

### Description des locaux exploités par le Casino

Le bâtiment du casino appartient à la Commune. Il est composé des espaces suivants :

- Le bâtiment principal abrite le casino (salle de jeux traditionnels et salles des machines à sous) ainsi que les salles de restaurant.
- Le second bâtiment abrite la salle de spectacles de 718 places ainsi que les bureaux administratifs.

### Etat des immobilisations

Les variations du patrimoine immobilier intervenues au cours de l'exercice sont jointes en annexes (copie des tableaux 5 et 6 de la liasse fiscale).

### Investissements réalisés

Le casino a mis en œuvre tous les moyens nécessaires afin d'entretenir et d'améliorer les biens immobiliers et mobiliers, ceci en conformité avec les réglementations en vigueur pour les établissements recevant du public.

Au cours de cet exercice, les principaux investissements ont concerné l'acquisition de machines à sous et l'équipement en nouvelles technologies des machines à sous pour un montant global de 731 K€. Nous avons continué à développer notre offre de jeu de table sous forme électronique en proposant 4 postes supplémentaires de roulette électronique, l'automatisation du cylindre et une deuxième table de poker électronique. Le montant global de ces investissements s'est élevé à 127 K€. Enfin nous avons effectué des travaux de rénovation du restaurant pour 235 K€.

### Investissements réalisés dans le cadre du compte 471

L'article 38 du Traité de Concession relatif à l'emploi des recettes supplémentaires a été modifié par un avenant signé le 20 septembre 2010. Cet article prévoit que les sommes dégagées au titre du compte 471 seront affectées en totalité à l'amélioration et à l'embellissement du site de Bordeaux-Lac en précisant que le site de Bordeaux-Lac comprend les équipements confiés au concessionnaire, leurs annexes et leurs abords.

### Dotation aux amortissements

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation est décrit dans la partie I-1 Principes et méthodes.

### Charges liées à la conservation du patrimoine

L'établissement emploie 8 personnes affectées à l'entretien et la maintenance des installations et des bâtiments.

Pour maintenir les locaux et les installations dans un état de qualité et de performance, l'établissement a engagé 927 881.47 € en entretien maintenance .

### Situation des biens de retour et de reprise du service délégué

La situation à la clôture de l'exercice des biens de retours est la suivante :

- Valeur brute des biens de retour à la clôture de l'exercice :  
22 741 milliers d'euros
- Amortissement cumulé de ces biens à la clôture de l'exercice :  
17 353 milliers d'euros
- Valeur nette comptable des biens de retour à la clôture de l'exercice :  
5 388 milliers d'euros

La situation à la clôture de l'exercice des biens de reprise est la suivante :

- Valeur brute des biens de reprise à la clôture de l'exercice :  
5 366 milliers d'euros
- Amortissement cumulé de ces biens à la clôture de l'exercice :  
4 751 milliers d'euros
- Valeur nette comptable des biens de reprise à la clôture de l'exercice :  
615 milliers d'euros

### **Autres points**

#### Descriptif du personnel

Le nombre de salariés moyen de l'établissement s'est élevé sur l'exercice à 138 personnes. Un effort particulier est apporté à la formation professionnelle continue qui représente 2.34% de la masse salariale et 1 117 heures de formation pour l'ensemble des salariés.



## **II- Qualité du service**

### **Réglementation des jeux**

Tout au long de la délégation, le directeur du casino s'attache à un strict respect du cahier des charges et entretien des relations suivies avec les autorités locales. Ces préoccupations sont également relayées au plus haut niveau du Groupe Lucien Barrière. Les procédures mises en place par le groupe en terme de contrôle interne, de surveillance des salles (moyens vidéo performants), de formation du personnel et de recrutement (demande d'agrément auprès des renseignements généraux pour le personnel au contact de la clientèle, des caisses et des jeux) doivent permettre d'assurer en permanence la qualité du service.

Le strict respect par l'établissement de la réglementation des jeux est notamment vérifié par nos autorités de tutelles mais aussi par des structures internes spécialisées salariées ou non de Groupe Lucien Barrière (équipe d'audit interne parfois relayée par des équipes d'audits externes).

La qualité du service s'apprécie à partir des indicateurs suivants :

### **II.1- Mesures de la qualité de service**

#### **II.1.1- Nombre d'entrées dans le casino**

<b>Exercice 2012/2013</b>	<b>Exercice 2013/2014</b>
463 705	459 239

Le nombre d'entrée est en baisse de 0.96 % par rapport à l'exercice précédent,.

#### **II.1.2- Nombre de couverts (restaurant(s) du casino)**

<b>Exercice 2012/2013</b>	<b>Exercice 2013/2014</b>
84 993	87 244

Le nombre de couverts servis augmente de 2.65 %, en partie grâce à la rénovation du restaurant qui nous a permis de renouveler notre offre buffet du midi en proposant un buffet de desserts par exemple.

## **II.1.4- Commentaires autres activités**

### Artistique et Culturel

Ce secteur a poursuivi une programmation de qualité, laquelle a contribué à développer la notoriété de la salle de spectacle de l'établissement.

Le développement des synergies avec les Hôtels du secteur et des salles partenaires comme la Patinoire ou l'Opéra nous aide à développer l'attractivité du Théâtre du Casino.

La mise en place aussi de soirée à Thèmes, de soirées dansantes ou spectacles contribue à l'animation du casino tout entier.

Le Théâtre du Casino est reconnu maintenant comme un acteur incontournable de la scène culturelle de Bordeaux, il est par ailleurs partie prenante dans beaucoup d'événements culturels majeurs de la ville.

Nous mettons aussi un point d'honneur à programmer des artistes, troupes et compagnies locales et régionales.

La direction des spectacles et animations du groupe met à disposition de l'équipe de l'établissement une sélection de spectacles de qualité, pour lesquels elle intervient également sur les conditions contractuelles, afin de permettre une programmation variée.

## **II.1.5- Processus des « visites mystère » et des procédures d'enquête du Groupe Lucien Barrière (DMS)**

De plus en plus, la Satisfaction Client est au cœur des préoccupations des Casinos Barrière. Pour cerner au plus près cette Satisfaction Client, différentes techniques marketing sont utilisées pour notamment mesurer ce qui est à l'origine de la Satisfaction Client.

Un enquêteur professionnel, tel un client parmi d'autres, se rend dans nos établissements de jeux, et se met en situation réelle. Il observe et analyse les différentes séquences consommateurs à travers un parcours client sur 7 espaces (téléphone, extérieurs, services généraux, machines à sous, jeux traditionnels, restaurants, bars) et effectue ainsi de manière régulière et précise un suivi Qualité du réseau des casinos Barrière pour en évaluer la qualité de services. Dans chaque espace, on mesure la norme produit, la norme service, la communication identité visuelle, la propreté et l'entretien à l'aide de 256 items.

Ces visites inopinées se déroulent plusieurs fois par an dans chacun des établissements du groupe. Grâce à ces mesures régulières, les résultats obtenus permettent d'identifier les points forts et les points faibles de nos sites et afin d'enclencher des actions correctives immédiates pour ainsi créer une dynamique de progrès permanente.

## **II.1.6- Observations significatives de clients sur le registre :**

Il n'y a pas d'observation de clients sur le registre sur l'exercice.



## **II.2- Mesures pour une meilleure satisfaction des usagers**

### **II.2.1- Accueil, informations et suivi des usagers :**

Nous accordons une importance particulière à l'accueil des usagers.

Dans le cadre de la démarche de qualité de service « As de l'accueil » tous les employés et managers du casino ont été sensibilisés et formés pour recevoir le client dans les meilleures conditions. Les équipes de l'établissement ont identifiés les éléments pour maintenir et améliorer le confort et le service du client (attitude, attention et action). Pour ce faire, informer, orienter, conseiller et appréhender les besoins des visiteurs sont les préoccupations majeures des employés et managers du casino afin de présenter une qualité de service irréprochable. Des formations sont par ailleurs tenues pour maintenir et améliorer la qualité de service.

### **Prévention pour un jeu responsable**

Le Casino s'engage à assurer que les clients ne subissent pas de conséquences dommageables, dues à un excès de la pratique de jeu, afin que nul ne puisse sacrifier sa situation financière, sociale ou économique, qui seraient des causes pouvant altérer la déontologie et le devenir économique de la filière des casinos.

#### **Formation du personnel à la prévention de l'abus de jeux**

Soucieux d'exercer son activité, d'une part en se conformant strictement à la législation en vigueur (respect notamment de la mesure d'interdiction de jeu) et d'autre part en respectant une éthique indispensable à la profession, le casino s'est volontairement engagé depuis plusieurs années, avec les autres sociétés du Groupe Lucien Barrière, dans une politique de prévention aux risques d'abus de jeu.

Celle-ci s'est traduite cette année encore, par une formation dispensée aux collaborateurs en contact avec la clientèle, par une forte communication en place sur le site ainsi que par l'animation d'une cellule de veille composée de salariés travaillant pour différentes activités (jeux traditionnels, machines à sous, accueil ...).

« Préférez un Jeu Responsable » c'est le nom du programme de lutte contre l'addiction lancé dans l'ensemble des établissements du Groupe Barrière en juin 2009.

Pour le Casino Barrière de Bordeaux, l'organisation interne et les résultats de ce programme se déclinent comme suit :

## Organisation interne

Le correspondant du casino en charge du suivi du programme et de la relation client est Franck CHEDOZEAU, Membre du comité de Direction aux machines à sous

## Formation des personnels

Le Groupe Lucien Barrière a mis en place des formations spécifiques afin de sensibiliser les personnels en contact avec la clientèle aux risques d'addiction. Au casino Barrière de Bordeaux, 68 salariés ont été formés en 2012, 2013, et 2014 dont 17 salariés statut cadre.

## Information et sensibilisation de la clientèle

Des affiches sont présentes dans le Casino dans le but de sensibiliser les clients aux risques d'addiction.

Des brochures sont également en permanence à la disposition de la clientèle. Cette information présente les niveaux de risques, permet de se situer dans ce domaine, et propose également des adresses utiles de professionnels de santé et (ou) de Centre de traitement des addictions situés proche du casino.

Un site internet exclusivement dédié au jeu responsable (une création du Groupe Lucien Barrière) informe les joueurs et le grand public sur le risque d'abus de jeu. Il permet de faire le lien entre le Casino et ses joueurs, de donner l'ensemble des conseils utiles aux joueurs, en les mettant en contact avec des partenaires professionnels de santé.

## Dispositif dédié aux jeunes joueurs de poker

Dans la continuité du dispositif Jeu Responsable, le Groupe Lucien Barrière a souhaité renforcer son dispositif de prévention en 2014 par une action de sensibilisation auprès des jeunes et plus particulièrement des jeunes joueurs de Poker.

C'est ainsi, que pendant l'accueil des étapes du Barrière Poker Tour au sein du casino Barrière de Bordeaux des brochures et des affiches spécifiques avec des messages de prévention adaptés ont été mis en place tout au long du tournoi. Par ailleurs, un stand, animé par nos équipes de Superviseurs Locaux et Régionaux était installé également sur la durée du tournoi, permettant de diffuser les messages de préventions utiles pour la clientèle de jeunes joueurs.

La brochure intitulée « No Tilt ! Joue la Cool » est également présentes, en permanence, dans l'espace poker du casino.

La brochure est divisée en 4 parties :

- la page de garde
- une seconde page « témoignage »



- une troisième partie dit de « décryptages » avec des informations concrètes sur le jeu excessif, en lien avec le témoignage
- enfin une quatrième partie qui présente quelques conseils de gestion de bankroll

### La Limitation Volontaire d'Accès (L.V.A.)

La L.V.A. est au cœur du dispositif du Jeu Responsable

- c'est un service mis à disposition des clients du casino qui leurs permet de mieux maîtriser leurs niveau de fréquentation dans l'établissement ;
- la L.V.A. valable dans l'ensemble des casinos du Groupe Lucien Barrière, est un gage de sérieux de notre établissements dans ce domaine ;
- c'est un service unique et exclusif des établissements du Groupe Lucien Barrière.

Pour l'exercice 2013/2014, le Casino Barrière de Bordeaux a signé 267 contrats de L.V.A. contre 249 pour l'exercice 2012/2013.

### Orientation des clients en situation d'addiction

En 2013/2014, , le casino de Bordeaux. a collaboré avec le service Addictologie du centre hospitalier Charles Perrens de BORDEAUX dirigé par le docteur Auriacombe.

### Accueil et Informations données aux clients

Les axes de formation de notre personnel ont prioritairement portés sur le management, l'accueil du client, dans le cadre de notre métier (réglementation des jeux, protection du joueur) au contact de la clientèle

Comme chaque année, des moyens importants sont consacrés à la promotion de l'établissement et de ses activités destinées au développement touristique et culturel de la Commune.

Ces moyens tant humains que financiers, visent à commercialiser à la fois les activités de jeux, mais aussi la restauration, les spectacles et les animations.

Sont utilisés pour cela les supports de communication dits de « mass média » parmi lesquels l'affichage urbain, la radio, la télévision locale, la presse écrite régionale, mais également le mailing ou e-mailing et SMS.

### Respect des affichages obligatoires

Tous les points de vente de débit de boissons affichent les informations obligatoires en matière de répression de l'ivresse et de protection des mineurs.

Tous les tarifs des restaurants et des autres activités (hébergement) sont affichés à l'entrée de l'établissement concerné.

Toutes les dispositions obligatoires sur l'exploitation des jeux dans un casino font l'objet d'un affichage réglementaire, comme les minima de tables, les listes de jeux pratiqués, le règlement des jeux, les informations sur la vidéo surveillance, l'information sur la protection des mineurs...

## **Ethique et comportement**

La nature même des activités exercées, qui implique notamment le maniement d'importantes sommes d'argent, peut entraîner dans certaines circonstances des comportements dits frauduleux.

L'activité casino doit faire face à des risques de détournement de fonds et des risques de tricherie. L'établissement a toujours fait preuve d'une grande vigilance en créant des postes dédiés au contrôle, en respectant la séparation des tâches et en optimisant les systèmes d'information. De plus, le système informatique en place contribue à sécuriser les opérations, notamment en renforçant l'intégrité des flux financiers.

En outre, un dispositif de caméras placées dans les salles de jeux et reliées à une salle de contrôle vidéo, géré par un personnel qualifié constitue un moyen de prémunir les casinos contre les tricheries, vols et autres activités criminelles.

Le casino s'attache par ailleurs à respecter les principes de contrôle interne. Il améliore de façon constante ses systèmes d'information et de contrôles en traçant au mieux toutes ses opérations (jeux, restauration, spectacles, autres). Enfin, la surveillance visuelle et vidéo participe également aux processus de contrôle.

## **Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme**

### **I - Le principe général**

Les textes législatifs et réglementaires relatifs à la lutte contre le blanchiment imposent aux représentants légaux et aux directeurs responsables des casinos de se montrer particulièrement vigilants et de prendre toutes mesures pour détecter et rendre compte à Tracfin des comportements suspects.

Partant d'un travail d'analyse et d'observation qui lui incombe, le directeur responsable doit porter à la connaissance de Tracfin les opérations effectuées dans les salles de jeu qui lui paraissent suspectes et qui semblent provenir d'une infraction pénale.

La déclaration de soupçon rédigée par le directeur responsable doit se fonder sur des données vérifiables et sur une appréciation subjective des opérations litigieuses en fonction de la nature de sa clientèle et de son expérience personnelle du monde des casinos.



Afin de pouvoir au mieux remplir cette obligation, le directeur responsable doit pouvoir compter sur la collaboration des personnels en fonction capables eux aussi de détecter les comportements à risques. C'est la raison pour laquelle, il doit s'assurer que les salariés connaissent les critères de vigilance retenus qui sont régulièrement rappelés au cours des séances de formation continue et lors des recrutements. Tous nos personnels qui traitent les valeurs et ceux qui sont au contact de la clientèle dans les salles de jeu ont reçu ces formations conformément aux prescriptions du Service central des courses et jeux.

## **II - Organisation du dispositif au sein du Casino :**

Chaque établissement du Groupe Lucien Barrière est doté d'un manuel de Procédures internes relatif à la lutte contre le blanchiment dans lequel on retrouve les règles générales émanant de notre autorité de tutelle. De plus, à la fin de la saison, le directeur du casino rédige un rapport annuel d'activité adressé au Service central des courses et jeux. Les points suivants ont été déclinés dans le rapport de 2013/2014 du Casino :

### **A) Référents de l'établissement**

Pour le casino Barrière de Bordeaux : les référents sont :

- Déclarant : Monsieur Marc KARCHER , Directeur Responsable
- Correspondant : Madame Corinne MAGIS, Directrice financière

### **B) Actions de formations réalisées dans mon casino en 2013/2014**

15 collaborateurs ont été formés en 2014. Les formations sont désormais dispensées aux nouveaux collaborateurs dans le cadre des journées d'intégration.

### **C) Dispositifs de surveillance mis en place**

3 réunions du comité lutte anti-blanchiment ont eu lieu en 2014.

### **D) Envois de déclarations de soupçon à TRACFIN**

Les envois de déclaration de soupçon sont confidentiels.

## **II.2.2- Règles d'hygiène et de sécurité**

### Sécurité alimentaire

S'agissant de la restauration, les règles d'hygiène dans les cuisines ont été formalisées dans le "Guide Lucien Barrière de la sécurité alimentaire", guide interne des bonnes pratiques d'hygiène conformes aux exigences de la réglementation en

vigueur. Sur ces bases, le Groupe Lucien Barrière a mandaté un organisme indépendant chargé d'évaluer le niveau d'hygiène de chacun des établissements une fois par trimestre, d'assurer notamment des prélèvements bactériologiques mensuels et d'effectuer, à la demande, des contrôles de certains produits.

Les autorités administratives officielles et compétentes effectuent des contrôles sur notre exploitation :

La DDPP (Direction départementale de la protection des populations)

La Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (DDASS)

La qualité des produits servis, la sélection des fournisseurs référencé et audité, associées à des contrôles internes et administratifs, ont permis à notre établissement de préserver la sécurité alimentaire, le confort et le bien-être de la clientèle.

### Hygiène et sécurité

Ces questions concernent aussi bien les salariés de notre Société que l'ensemble de ses clients. Elles visent notamment à prévenir les risques d'accidents, les risques sanitaires (qualité de l'eau notamment), les risques d'incendie, les risques d'ordre écologique, ...

Des contrôles propres aux Etablissements Recevant du Public (ERP) sont effectués par des organismes de contrôle agréés ainsi que des Commissions consultatives départementales de sécurité et d'accessibilité qui vérifient en particulier :

- la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP conformément aux dispositions des articles R122-19, R122-29 et R123-1 à R123-55 du Code de la Construction et d'Habitation ;
- l'accessibilité aux personnes handicapées.

Les organismes tels que l'Apave et le bureau Veritas interviennent une fois par an sur l'ensemble des contrôles obligatoires au titre des ERP.

La Commission départementale de sécurité (composée de gendarmes ou policiers, pompiers, représentants de la mairie, Direction Départementale de l'Équipement ...) intervient tous les un à trois ans suivant les établissements.

Ces interventions font l'objet de rapports versés au registre de sécurité. Ils permettent notamment d'orienter les investissements pour le maintien ou le renforcement de la sécurité des biens et des personnes prévus chaque année.

L'arrêté du 1<sup>er</sup> février 2010 relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire est strictement appliqué, et fait l'objet de vérifications, contrôles et suivi par le laboratoire SILLIKER.

En outre, la Société bénéficie de l'intervention des ingénieurs experts de l'assureur dommages éventuellement assistés de ceux du courtier du Groupe. Un plan de visites de sites est défini et mis en place avec l'assureur en vue de déterminer et



remédier aux insuffisances éventuelles en termes de sécurité des personnes et des biens, en particulier liées aux risques d'incendie.

Enfin, un responsable de sécurité incendie est nommé, assurant des formations initiales et continues sur prévention des risques incendie pour le personnel (niveau SIAP 1, SIAP 2 et SIAP 3), et utilisation des moyens de lutte contre l'incendie.

Une formation intitulée "Sauveteur secouriste du travail" a également été dispensée et mise à jour chaque année.

Les établissements sont tous équipés de défibrillateurs automatiques.

Le directeur de la sécurité du Groupe ainsi que le département d'audit interne interviennent également sur ces thématiques au cours de leurs missions respectives sur notre site.

### Sûreté de l'établissement

L'ensemble des établissements du groupe est sécurisé grâce au système de vidéosurveillance, avec principalement l'installation systématique de caméras à chaque accès.

En application du décret du 18 décembre 2000 sur la sécurité des convoyeurs de fonds, de nouvelles procédures et les équipements nécessaires (sas, salle forte) ont été mis en place permettant également d'assurer une plus grande sécurité du personnel et du public.

Des alarmes et des équipements pour contrôler l'accès du personnel des caisses et des coffres ont également été installés.

Contrairement à l'année 2011 où 10 vols à main armée avaient été commis à l'encontre des casinos français, l'année 2012 a été marquée par un net recul de ce type d'agressions puisque seulement 2 faits ont été recensés au préjudice d'autres groupes. En 2013, 4 établissements ont fait l'objet d'agressions à main armée. En 2014 le chiffre reste stable : 4 vols à main armée. Il n'en demeure pas moins que les casinos du Groupe Lucien Barrière restent fortement mobilisés avec des équipes de sécurité particulièrement attentives qui sont en liaison régulière avec les services de police et de gendarmerie.

La Direction Générale poursuit donc la mise en place d'un plan d'action et d'investissements destiné d'une part à dissuader les tentatives des malfaiteurs et d'autre part à permettre à nos salariés de travailler dans de meilleures conditions et à notre clientèle de fréquenter nos salles de jeu en toute sécurité.

Dans les régions sensibles, nos établissements ont été équipés de caisses automatiques dont le but principal est de rendre les fonds inaccessibles pour les malfaiteurs en les dissuadant d'entreprendre toute forme d'agression. Un premier bilan permet de dire que ces nouveaux matériels de sécurité sont très bien perçus par nos personnels ainsi que par nos clients.

Par ailleurs, les procédures internes relatives à la manipulation des fonds sont régulièrement modifiées si nécessaire et de nouveaux matériels équipent nos coffres en back office.

D'autre part, certains casinos ont recours dans des zones sensibles à des maîtres-chiens qui surveillent la nuit les accès et les parkings réservés à notre clientèle.

Enfin, les procédures d'arrivée de nos personnels tôt le matin ont été revues pour éviter de nouvelles agressions et prise d'otages.

Il semble aussi très important de rappeler que nous sommes attachés au développement de la concertation et de relations suivies entre l'établissement et la commune pour entretenir une politique adaptée de sécurité en liaison étroite avec les services de police et de gendarmerie. Nous souhaitons ardemment que les propositions qui sont faites par nos directeurs d'établissements pour améliorer la sécurité autour du casino soient bien prises en compte pour le bien-être général de nos clients et de nos personnels.

### **II.2.3- Décoration, ambiance**

Nous veillons à ce que notre établissement soit un lieu de détente, de convivialité et de loisirs et tant la décoration que l'ambiance doivent y contribuer.

Nous nous efforçons de rendre attractif notre établissement au gré des événements et des périodes de l'année. Ainsi, la décoration est régulièrement renforcée sur des soirées à thèmes, l'anniversaire du casino, les lancements de nouvelles machines à sous et les périodes de fêtes de fin d'année.

### **II.2.4- Développement durable et Responsabilité Sociétale et Environnementale**

C'est en 2008 que *Lucien Barrière Hôtels et Casinos* a amorcé sa démarche Développement Durable sur l'ensemble de ses établissements. Deux années plus tard, le groupe décidait d'étendre ce processus à tous les collaborateurs en leur proposant, dans chaque établissement, un cycle de formation les sensibilisant à la démarche de Responsabilité Sociétale et Environnementale de l'entreprise.

C'est ainsi qu'en décembre 2011, Groupe Lucien Barrière obtenait sa première certification ISO 14001 sur un premier périmètre de 11 établissements. En mars 2012, le nombre d'établissements certifiés atteignait les 22 structures, et ainsi de suite jusqu'en février 2013 où l'intégralité des établissements français du groupe obtiennent la certification.

Au cours du dernier trimestre de l'année 2014, l'audit de renouvellement de certification ISO 14001 a été réalisé auprès d'un échantillon d'établissements représentatifs du Groupe Lucien Barrière. Le rapport établi par Ecocert, l'organisme auditeur, confirme l'évolution positive de notre système de management environnemental et de l'atteinte des objectifs que nous nous étions fixés.



La norme ISO 14001 constitue un cadre définissant des règles d'intégration des préoccupations environnementales dans les activités de l'entreprise afin de maîtriser les impacts sur l'environnement et ainsi concilier ses impératifs de fonctionnement et de respect de l'environnement.

#### **EN CHIFFRES :**

- Tous les établissements Barrière sont certifiés ISO 14001,
- **100% des établissements** œuvrent dans la réduction de consommation de papier, près de 25 % de baisse de consommation entre 2013 et 2010,
- **100% des établissements** trient leurs déchets dangereux,
- **100% des établissements** valorisent au moins 4 déchets,
- **100%** proposent des produits issus de l'agriculture Biologique,
- **Près de 100% des établissements** utilisent des produits d'entretien éco labellisés,
- **A ces défis environnementaux l'exigence d'une plus grande solidarité est implicite et 100% des établissements** participent à la collecte et aux actions de l'association **Bouchons d'amour**, et aident ainsi aux financements d'équipements pour des personnes à mobilité réduite.

Par ailleurs, nos principaux engagements collectifs, au-delà des aspects strictement réglementaires et des autres exigences au regard desquels nous veillons à notre conformité, sont :

#### ▪ ***D'un point de vue environnemental :***

- ✿ Poursuivre la réduction de consommation d'énergie en maintenant l'objectif a – 15% d'ici 2017.
- ✿ Maintenir la réduction de consommation d'eau en focalisant les actions sur la mise en place de nouveaux équipements dans les plans de rénovation.
- ✿ Mettre en place une nouvelle édition du Challenge Planète Barrière pour récompenser trois initiatives fédératrices en faveur de la biodiversité.
- ✿ Diminuer notre consommation de papier pour atteindre – 25 % d'ici 2015 en privilégiant l'achat de papier recyclé.
- ✿ Améliorer le suivi chiffré des volumes de déchets triés au sein des établissements et continuer à diffuser les bonnes pratiques visant à réduire nos déchets.
- ✿ Augmenter notre taux d'utilisation de produits d'entretien éco labellisés pour atteindre 50% en 2017.
- ✿ Développer des partenariats avec des prestataires sélectionnés à l'échelle du groupe pour optimiser nos actions.

#### ▪ ***D'un point de vue sociétal :***

- ✿ Politique d'Achats Responsables accentuée après la mise en place d'un outil informatique permettant de s'appuyer sur des fournisseurs engagés sur la charte Achats Responsables.
- ✿ Maintenir le suivi du programme Jeu Responsable.

- ✿ Elargir et accentuer le partenariat avec l'association caritative « Bouchons d'Amour ».
- ✿ Recruter 60 collaborateurs en situation de handicap avant le 31 décembre 2015.

Au-delà de ces engagements, cette procédure garantit au Groupe une conformité totale de nos établissements au Code de l'Environnement en vigueur et témoigne de la volonté affichée du Groupe de s'investir pleinement dans les enjeux du Développement Durable. En partenariat avec de nombreux acteurs de la société civile, cette action responsable se base sur une méthodologie de cohésion et d'amélioration continues, en faveur de nos clients, de l'environnement, et des collectivités territoriales.

Le Groupe Lucien Barrière reste attentif à la bonne progression du programme pour tous ses établissements. Les avancées notables sont nombreuses et les partenariats avec les municipalités offrent de riches perspectives d'une action responsable, soucieuse de conserver pour les générations futures un environnement de vie sain et pérenne.

Dans ce mouvement, c'est tout notre management qui est concerné et le casino de Bordeaux est certifié ISO 14001 depuis février 2013.

A ce jour, nous avons ainsi mis en œuvre :

- La réduction d'achat de papier de 10 % et l'utilisation de papier labellisé FSC,
- La mise en place de produits « bio » sur la carte du restaurant,
- Le choix de produits non chimiques pour l'entretien de nos espaces verts,
- Le tri de 100% de nos déchets dangereux (pile, ampoules et néons, cartouches d'encre...)
- La valorisation de déchets non dangereux (papier, cartons, verres, cagettes, huiles alimentaires...)
- Le tri des bio-déchets
- Le nettoyage des berges du Lac en partenariat avec la fondation Surfrider.

Toutes ces actions seront poursuivies en 2014/2015.

### III- Compte-rendu technique et financier

#### III.1- Compte-rendu financier

RAPPEL PBJ	N-1	N	Valeur	%
	42 461	41 941	- 520	-1.2

#### I. Récapitulatif des contributions

	N-1	N	Valeur	%
- Prélèvement direct ( <i>cahier des charges</i> ) (Tx = x% ou indiquer les taux et les tranches)	4 095	4 068	- 27	-0.7
- Compte 471 PAE	128	128	0	-
- Reversement 10% du Plvt Progressif de l'Etat (dans un max. de 5% du budget de la ville)	1 621	1 599	- 22	-1.4
<b>TOTAL PLVT</b>	<b>5 844</b>	<b>5 795</b>	<b>- 49</b>	<b>-0.8</b>
Contribution spécifique au cahier des charges				
- Soutien culturel	213	158	- 5 5	-25.8
-				
-				
-				
<b>TOTAL CONTRIBUTION</b>				
- Redevance d'occupation (lorsque la Ville est propriétaire du terrain et/ou des murs)				
• redevance fixe	20	20	-	-
• redevance variable	211	214	+ 3	+ 1.4
• redevance capitalisée	48	48	0	-
<b>TOTAL redevance domaniale</b>	<b>279</b>	<b>282</b>	<b>+ 3</b>	<b>+1.4</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>6 336</b>	<b>6 235</b>	<b>- 52</b>	<b>-0.8</b>



## II. Historique sur 5 ans

	N	N-1	N-2	N-3	N-4	Total
<b>Chiffre d'Affaires brut</b>	45 030	45 452	43 008	43 030	40 608	217 102
Etat Commune (1)	27 759	28 439	26 556	26 599	25 360	134 710
Frais de personnel (2)	6 157	6 216	6 363	6 156	5 858	30 783
Autres	6 385	5 884	5 990	6 105	5 456	29 764
<b>Résultat net</b>	<b>4 729</b>	<b>4 913</b>	<b>4 099</b>	<b>4 170</b>	<b>3 934</b>	<b>21 845</b>

### Détail (1)

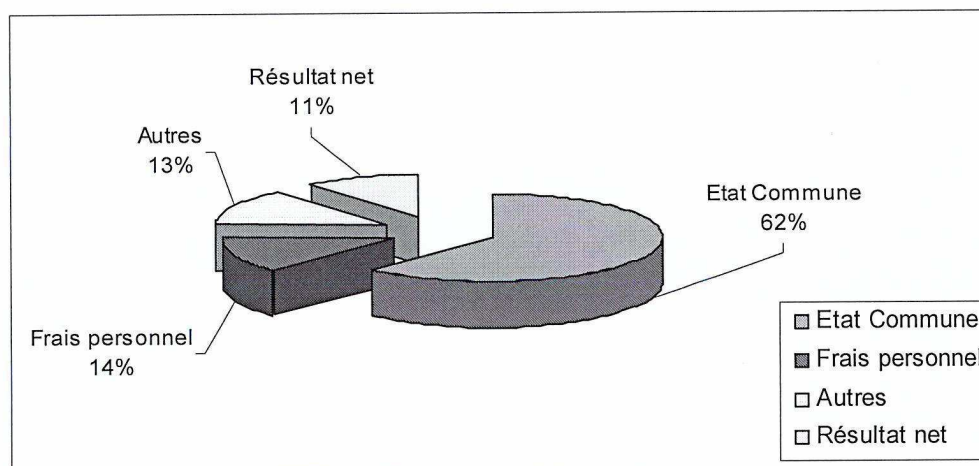
Prélèvement	24 098	24 479	23 124	23 225	21 968	116 894
Loyers versés à la ville	282	279	278	339	467	1 383
Impôts et Taxes (LF)	921	1 001	887	893	882	3 663
Cahier des charges	158	213	198	235	214	860
Impôt société	2 300	2 467	2 069	2 142	2 043	8 721
Total	27 759	28 439	26 556	26 834	25 574	131 501

(2) : y compris participation      527      551      499      502      505      2 057

Le compte rendu financier met en évidence les éléments suivants :

- la baisse du chiffre d'affaires du casino a eu un impact conséquent sur les résultats de la société, les facteurs exogènes décrits précédemment ont contribué à la décroissance de notre activité,
- cette même baisse s'est traduite par un déséquilibre dans les données économiques et financières par rapport aux perspectives initiales et dans l'équation financière du contrat de délégation de service public.

Même si notre Groupe et notre casino sont experts dans nos métiers, il n'en demeure pas moins que des données exogènes et imprévisibles ont impacté significativement à la baisse le niveau d'activité prévu dans le compte prévisionnel d'exploitation. Cette baisse d'activité complétée d'un poids des charges dont la variabilité est quasi nulle accentue fortement le déséquilibre de la concession.



## III.2- Compte-rendu technique

### 1) Artistique / Culturel

#### a) Programmation dans le casino

02/11/2013	Ben
06/11/2013	Molto Assai
09/11/2013	Stéphane Eicher
13/11/2013	Nolwenn Leroy
21/11/2013	Les dernières nouvelles de frau Major
23/11/2013	Mathieu Madénian
24/11/2013	Robert Charlebois
29/11/2013	Carla Bruni
06/12/2013	Lou Doillon
08/12/2013	Bollywood Express
10/12/2013	Garnier et Sentou
13/12/2013	Oxmo Puccino
19/12/2013	Emmanuel Moire
31/12/2013	Paris J'adore
10/01/2014	Dimitri Samarov
18/01/2014	Zidani
25/01/2014	Axel Bauer
01/02/2014	Les années Big Fugain
07/02/2014	Gérald De Palmas
09/02/2014	Gala d'étoiles
11/02/2014	Les jeunes musicales de France
13/02/2014	Les Décaféinés
15/02/2014	Thomas Boissy
07/03/2014	Jacques Higelin
15/03/2014	Le Bonheur
21/03/2014	Alan Stivell
22/03/2014	Vérino
27/03/2014	Patricia Kaas
29/03/2014	Murray Head
05/04/2014	Chantal Ladesou
11/04/2014	Les Frères Brothers
26/04/2014	Les ballets de Berlin
07/05/2014	Eight Killers
15/05/2014	Boxe Boxe
16/05/2014	Madeleine Peyroux
20/05/2014	Les jeunes musicales de France
24/05/2014	Ahmed Sylla
30/05/2014	Christophe
31/05/2014	Ecole Dupaty
05/06/2014	Le Conte de Bouderbala
15/06/2014	Dany Brillant
20/06/2014	Ladies Night
23/06/2014	Lion's Club

## b) Programmation à l'extérieur du casino

06/02/2014  
28/06/2014

Les Chevaux Andaloux Jumping international de Bordeaux  
Earth Wind and Fire Bordeaux fête le vin

## 2) Contribution au développement touristique

a) Toutes les actions qui contribuent à améliorer l'activité de la ville (feu d'artifices, organisation de tournoi jeu, événements sportif, animations ludiques, illumination de la façade, etc ...) sont mises en oeuvre. Toutes les conventions, remises de prix et synergies avec les hôtels (en particulier avec le Pullman) contribuent à ce développement.

### b) Sponsoring, Partenariat

- Au festival de danse « Les Grandes Traversées »
- Au festival Novart
- Au Jumping International de Bordeaux
- A Bordeaux Fête le vin
- A l'Opéra National de Bordeaux (Les indes galantes)

### c) Revue de presse

Nos actions, notre activité et nos événements sont de grande qualité. Nous sommes considérés par les médias comme un acteur majeur de la Ville. Nous sommes sollicités par les journalistes et notre actualité est naturellement couverte et retranscrite dans la presse locale, régionale, les publications de l'Office de Tourisme et les sites internet.

### d) Opérations Commerciales

- Arrivées de nouvelles machines à sous
- Anniversaire du Casino
- Folle journée

## 3) Restaurants / Bars

### a) Cartes et horaires et les jours d'ouverture

- |   |                       |
|---|-----------------------|
| • Restaurant et bar « La Carène »                   | Ouvert tous les soirs |
| • Brasserie « Les Artistes »                        | Ouvert tous les jours |
| • Bar « Led&bar » service de consommations diverses | Ouvert tous les jours |

### b) Capacité des points de vente :

- Restaurant « La Carène » : 20 places assises
- La Brasserie « Les Artistes » : 170 places assises
- La Passerelle / Salon des Etoiles : espace polyvalent de 60 à 250 places assises pour dîners, dîners dansants et spectacles. Cocktails jusqu'à 500 personnes.
- Terrasse ouverte de mai à septembre



c) L'activité :

	N-1	N
<b>Nbre de Cvts</b>	70 440	72 189
<b>Ticket moyen</b>	24.43	23.16
<b>CA TTC</b>	2 380	2 513

#### 4) Effectif

a) Tableau des effectifs par secteur d'activité

- Secteur Machines à sous : 33 collaborateurs
- Secteur Jeux Traditionnels : 34 collaborateurs
- Secteur Restaurant : 36 collaborateurs
- Secteur Maintenance : 9 collaborateurs
- Secteur Sécurité, Accueil, Vidéo : 26 collaborateurs
- Secteur Administratif : 5 collaborateurs
- Secteur animation / marketing : 6 collaborateurs

b) Organigramme de l'établissement (non nominatif)

*Voir pièces jointes*

c) Formations réalisées

- Internes
  - ✓ As de l'accueil
  - ✓ Prévention abus de jeux
  - ✓ Sauveteur secouriste du Travail
  - ✓ Equipier intervention incendie
  - ✓ Lutte anti blanchiment
- Externes
  - ✓ Habilitations électriques
  - ✓ Recyclages SSIAP
  - ✓ Développer ses manag attitudes
  - ✓ Commercial
  - ✓ Bilan de compétence

## **IV- Perspectives**

### **PERSPECTIVES ET EVENEMENTS POST CLOTURE**

Dans la continuité de ces dernières années, les perspectives de l'activité casinotière en France, qui a subi une décroissance de près de – 24 % depuis 2007, restent incertaines dans un contexte où la consommation des ménages est fortement impactée par l'augmentation de nombreux produits de première nécessité et par le climat d'incertitudes économique et financier.

Par ailleurs, la présence de sites illégaux de jeux en ligne malgré la libéralisation du marché en France continue de pénaliser l'activité des casinos en France.

Les récentes dispositions fiscales visant à rééquilibrer le déficit en France pèsent lourdement dans l'équilibre économique de la concession et rend fragile la pérennité de celle-ci malgré les investissements (eux-mêmes sanctionnés dorénavant par la non déductibilité fiscale d'une quote-part des frais financiers générés par le financement de ces investissements) et malgré les actions permanentes menées en notre qualité de professionnel du secteur des jeux.

La tendance constatée pour le casino de Bordeaux sur les premiers mois de l'exercice 2014/2015, fait apparaître un léger mieux au niveau de la fréquentation de l'établissement puisque celle-ci évolue positivement de 5.61% au 15 avril 2015 par rapport à la même période de l'an passé.

Malheureusement, cette croissance de la fréquentation ne s'accompagne pas de la même évolution positive des engagements de dépense des joueurs dans la salle des machines à sous puisque ceux-ci n'évoluent que de 1.20% pour cette même période.

Nous constatons la même morosité au niveau de la fréquentation et du chiffre d'affaires générés par les entreprises sur notre activité Banquet, en tout cas sur les premiers mois de ce nouvel exercice.

## **- Documents joints -**

- Tableaux 1 à 6 de la liasse fiscale
- Organigramme
- Cartes restaurant et bar



AGREMENT DGFIP C5114.10022

Formulaire obligatoire (article 33 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS STE ANIMATION TOURISTIQUE BORDEAUX Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12

Adresse de l'entreprise Rue CARDINAL RICHAUD 33300 BORDEAUX Durée de l'exercice précédent\* 12

Numéro SIRET\* 4 1 8 0 8 3 7 5 4 0 0 0 2 2 Néant \*

				Exercice N clos le,		N-1	
				31102014		31102013	
		Brut		Amortissements, provisions		Net	
		1		2		3	
						Net	
						4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	AB	Frais d'établissement *	AC			
		CX	Frais de développement *	CQ			
		AF	Concessions, brevets et droits similaires	AG	891 000	209 628	262 704
		AH	Fonds commercial (1)	AI			
		AJ	Autres immobilisations incorporelles	AK			
		AL	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	AN	Terrains	AO			
		AP	Constructions	AQ	13 180 715	4 809 334	5 927 828
		AR	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AS	8 886 029	1 771 721	1 706 428
		AT	Autres immobilisations corporelles	AU	5 154 319	757 016	769 958
		AV	Immobilisations en cours	AW		18 698	13 605
		AX	Avances et acomptes	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	CS	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CT			
		CU	Autres participations	CV		40 000	40 000
BB		Créances rattachées à des participations	BC				
BD		Autres titres immobilisés	BE				
BF		Prêts	BG				
BH		Autres immobilisations financières*	BI		6 288	1 758	
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	35 724 753	BK	28 112 065	7 612 688	8 722 284
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	BL	Matières premières, approvisionnements	BM		81 179	80 541
		BN	En cours de production de biens	BO			
		BP	En cours de production de services	BQ			
		BR	Produits intermédiaires et finis	BS			
		BT	Marchandises	BU		12 186	2 108
	CRÉANCES	BV	Avances et acomptes versés sur commandes	BW		200	11 086
		BX	Clients et comptes rattachés (3)*	BY	1 840	125 181	61 098
		BZ	Autres créances (3)	CA		10 814 832	10 901 351
	DIVERS	CB	Capital souscrit et appelé, non versé	CC			
		CD	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CE			
CF		Disponibilités	CG		1 729 116	1 120 090	
Comptes de régularisation	CH	Charges constatées d'avance (3)*	CI		77 690	157 724	
	CJ	<b>TOTAL (III)</b>	CK	1 840	12 840 386	12 334 001	
	CW	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	CM	Primes de remboursement des obligations (V)					
	CN	Ecarts de conversion actif* (VI)					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO	48 566 980	IA	28 113 905	20 453 075	21 056 285
Renvois : (1) Dont droit au bail :			(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an	CR
Clause de réserve de propriété : *	Immobilisations :		Stocks :			Créances :	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



AGREMENT DGFIP C5114.10022

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SAS STE ANIMATION TOURISTIQUE BORDEAUX CASINO**Néant  \*

		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 6 750 000 ..)	DA	6 750 000		6 750 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	675 000		675 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI )	DF	110 205		110 205
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG			
	Report à nouveau	DH	13 910		6 349
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	4 729 130		4 912 561
	Subventions d'investissement	DJ	444 467		554 105
	Provisions réglementées *	DK	6 962		11 287
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	12 729 677		13 019 508
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
Avances conditionnées		DN			
<b>TOTAL (II)</b>		DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			80 800
	Provisions pour charges	DQ	42 827		31 434
	<b>TOTAL (III)</b>	DR	42 827		112 234
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	115 873		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV	600 000		600 000
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	265 176		203 402
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	697 597		788 055
	Dettes fiscales et sociales	DY	4 815 996		5 006 380
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	453 559		421 151
	Autres dettes	EA	732 367		905 552
Compte régul.	EB				
Produits constatés d'avance (4)	EC	7 680 570		7 924 542	
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	7 680 570		7 924 542	
Ecarts de conversion passif*	ED				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	20 453 075		21 056 285	
RENVOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont {	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	7 415 395		7 610 876
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	115 655			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



AGREMENT DGFIP C5114.10022

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS STE ANIMATION TOURISTIQUE BORDEAUX CASINO

Néant  \*

		Exercice N						Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	10 837	FB		FC	10 837	8 832	
	Production vendue	biens * services *	FD		FE		FF		
			FG	20 921 280	FH		FI	20 921 280	20 963 858
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	20 932 117	FK		FL	20 932 117	20 972 691	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	570 037	488 771	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	483 506	430 882	
	Autres produits (1) (11)					FQ	22 405	24 276	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	22 008 067	21 916 621
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	14 499		
	Variation de stock (marchandises)*					FT	( 9 980)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	985 189	941 449	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	( 637)	( 18 526)	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	4 120 277	3 951 279	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	981 208	1 000 894	
	Salaires et traitements*					FY	4 100 205	3 940 865	
	Charges sociales (10)					FZ	1 530 135	1 721 905	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*				GA	2 094 357	2 045 536
			- dotations aux provisions*				GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC		2 045
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	11 393	2 897	
	Autres charges (12)					GE	731 704	571 816	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	14 558 352	14 160 162	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	7 449 715	7 756 458	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	12 247	6 676	
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN	577	699	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	12 824	7 375	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR			
	Différences négatives de change					GS	129	53	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	129	53	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	12 694	7 322	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	7 462 410	7 763 781	

(RENOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications complémentaires à cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



AGREMENT DGFIP C5114.10022

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise		SAS STE ANIMATION TOURISTIQUE BORDEAUX CASINO		Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N		Exercice N - 1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		17 696
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	283 535	175 726
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	5 277	13 664
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	288 812	207 086
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	19 374	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	173 408	39 896
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	1 418	953
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	194 201	40 849
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		II	94 611	166 236
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	527 466	550 600
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	2 300 424	2 466 856
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	22 309 704	22 131 083
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	17 580 574	17 218 521
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	4 729 130	4 912 561
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
(2) Dont	produits de location immobilières	HY		
	produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG		
(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP		
	- Crédit-bail immobilier	HQ		
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	12 247	6 676
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	56 050	94 360
(9)	Dont transferts de charges	A1	402 501	430 882
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	199 330	81 919
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9			
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
Dommages et intérêts			19 374	
Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés			173 408	
Prix de cession des immobilisations				173 896
Quote part des subventions d'investissement virées au compte de r				109 638
Divers			464	
		Exercice N		
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Charges antérieures	Produits antérieurs

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

1<sup>er</sup> EXEMPLAIRE DESTINÉ A L'ADMINISTRATION (Ne pas reporter le montant des centimes)\*

Désignation de l'entreprise <b>SAS STE ANIMATION TOURISTIQUE BORDEAUX CASINO</b>										Néant <input type="checkbox"/> *		
CADRE A	IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations					
							Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3			
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD	1 100 629	KE		KF		
CORPORELLES	Terrains					KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	729 449	KN		KO	48 533	
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions *				Dont Composants	M2	17 212 066	KQ		KR		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants	M3	10 329 136	KT		KU	918 126	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV	4 763 108	KW		KX	34 103
		Matériel de transport*					KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	983 365	LC		LD	148 250
	Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours					LH	13 605	LI		LJ	18 698	
	Avances et acomptes					LK		LL		LM		
	TOTAL III					LN	34 030 732	LO		LP	1 167 710	
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					8G		8M		8T	
		Autres participations					8U	40 000	8V		8W	
Autres titres immobilisés					1P		1R		1S			
Prêts et autres immobilisations financières					1T	1 758	1U		1V	4 530		
TOTAL IV					1Q	41 758	1R		1S	4 530		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					0G	35 173 120	0H		0J	1 172 240		
CADRE B	IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence			
					par virement de poste à poste 1				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice 4	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I	IN		D0		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	IO		LW	1 100 629	IX		
CORPORELLES	Terrains					IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME	777 982	MF	
		Inst. gales, agents et am. des constructions			IS		MG		MH	17 212 066	MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels					IT	589 511	MJ	10 657 750	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agents, aménagements divers			IU		MM		MN	4 797 211	MO	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	17 490	MT	1 114 124	MU	
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours					MY	13 605	MZ		NA	18 698	
Avances et acomptes					NC		ND		NE			
TOTAL III					IV	13 605	NG	607 002	NH	34 577 835	NI	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence					IZ		0U		M7		
	Autres participations					I0		0X		0Y	40 000	
	Autres titres immobilisés					II		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières					I2		2E		2F	6 288	
	TOTAL IV					I3		NJ		NK	46 288	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)					I4	13 605	0K	550	607 002	0L	35 724 753	0M

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



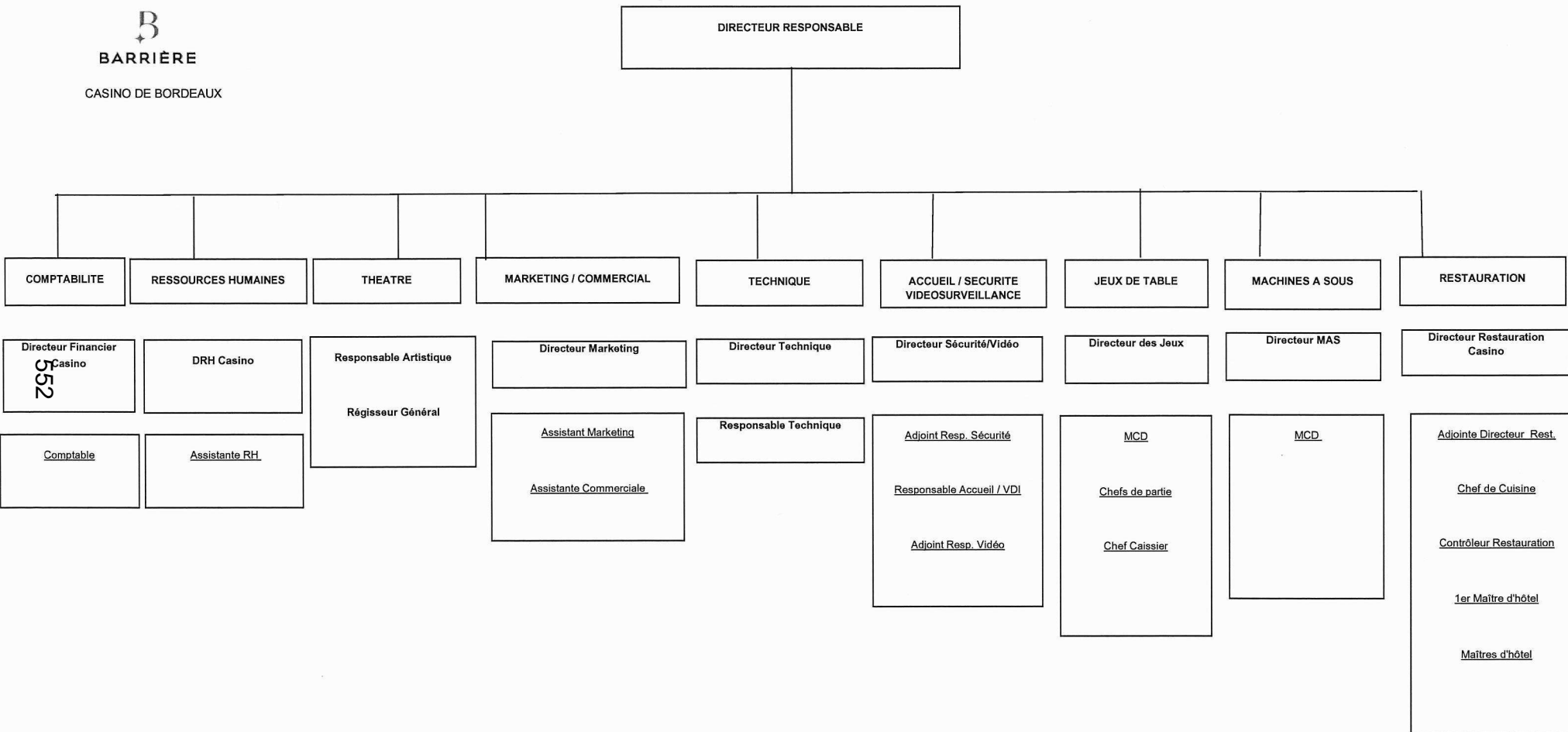
AGREMENT DGFIP C5114.10022

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS STE ANIMATION TOURISTIQUE BORDEAUX CASINO</u>										Néant <input type="checkbox"/> *							
<b>CADRE A</b>																	
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>																	
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice			Augmentations : dotations de l'exercice			Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises			Montant des amortissements à la fin de l'exercice					
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>			CY			EL			EM			EN					
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>			PE 837 924			PF 53 075			PG			PH 891 000					
Terrains			PI			PJ			PK			PL					
Constructions			Sur sol propre			PM			PN			PO					
			Sur sol d'autrui			PR			PS			PT					
Inst. générales, agencements, aménagement des constructions			PV 12 013 688			PW 1 167 027			PX			PY 13 180 715					
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ 8 622 001			QA 678 960			QB 416 103			QC 8 884 858					
Autres immobilisations			Inst. générales, agencements, aménagement divers			QD 4 055 817			QE 162 539			QF			QG 4 218 356		
			Matériel de transport			QH			QI			QJ			QK		
corporelles			Matériel de bureau et informatique, mobilier			QL 920 698			QM 32 755			QN 17 490			QO 935 962		
			Emballages récupérables et divers			QP			QR			QS			QT		
<b>TOTAL III</b>			QU 25 612 205			QV 2 041 281			QW 433 594			QX 27 219 893					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>			ØN 26 450 130			ØP 2 094 357			ØQ 433 594			ØR 28 110 893					
<b>CADRE B</b>																	
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>																	
Immobilisations amortissables		DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais établissements <b>TOTAL I</b>		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6					N6				
Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>		N7	N8	P6	P7 5 277	P8	P9	Q1					Q1 ( 5 277)				
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8					Q8				
Constructions		Sur sol propre		R1	R2	R3	R4	R5					R6				
		Sur sol d'autrui		R7 874	R8	R9	S1	S2	S3					S4 874			
Inst. gales, agenc et am. des const.		S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2					T2				
Inst. techniques mat. et outillage		T3 79	T4	T5	T6	T7	T8	T9					T9 79				
Autres immobilisations corporelles		Inst. gales, agenc am. divers		U1	U2	U3	U4	U5					U7				
		Matériel de transport		U8	U9	V1	V2	V3	V4					V5			
Mat. bureau et inform. mobilier		V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3					W3				
Emballages récup. et divers		W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1					X1				
<b>TOTAL III</b>		X2 953	X3	X4	X5	X6	X7	X8					X8 953				
Frais d'acquisition de titres de participation <b>TOTAL IV</b>		NL			NM			NO					NO				
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>		NP 953	NQ	NR	NS 5 277	NT	NU	NV ( 4 324)					NV ( 4 324)				
<b>Total général non ventilé (NP+NQ+NR)</b>		NW 953	<b>Total général non ventilé (NS+NT+NU)</b>		NY 5 277	<b>Total général non ventilé (NW+NY)</b>		NZ ( 4 324)					NZ ( 4 324)				
<b>CADRE C</b>																	
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice							
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9			Z8						
Primes de remboursement des obligations								SP			SR						

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

# ORGANIGRAMME CASINO BARRIERE DE BORDEAUX





558  
tes  
& CAVE



## LES GRANDS CRUS DE BORDEAUX À PRIX DOUX



### VINS ROUGES 37,5 cl 75 cl

#### MÉDOC

Château Belgrave 2009/10 Haut-Médoc AOC 5 <sup>ème</sup> Grand Cru Classé	66-90/100	29,00	54,00
Château Desmirail 2010 Margaux AOC 3 <sup>ème</sup> Grand Cru Classé	89/100		55,00
Château Desmirail 2004 Margaux AOC 3 <sup>ème</sup> Grand Cru Classé	90/100	30,00	
Château Phélan Ségur 2007 Saint-Estèphe AOC	84-87/100		62,00
Lynch Moussaes 2009/10 Pauillac AOC 5 <sup>ème</sup> Grand Cru Classé	93/100		64,00
Château Chasse-Spleen 2010/11 Moulis-en-Médoc AOC	92/100		62,00
Château Gloria 2010/11 Saint-Julien AOC	93/100		60,00
Château Cantenac-Brown 2006/10 Margaux AOC 3 <sup>ème</sup> Grand Cru Classé	90/100		78,00

#### PESSAC-LÉOGNAN

Château Latour-Martillac 2011 Pessac-Léognan AOC Cru Classé de Graves	90/100	30,00	54,00
Château de Fieuzal 2011 Pessac-Léognan AOC Cru Classé de Graves	92/100		68,00

#### LIBOURNAIS

Château Barrail Lamarzelle Figeac 2007/08 Saint-Émilion Grand Cru AOC	87/100		39,00
Château Barrail Lamarzelle Figeac 2010/11 Saint-Émilion Grand Cru AOC	88/100	22,00	
Château La Pointe 2010 Pomerol AOC	92/100		62,00

### VINS BLANCS

#### PESSAC-LÉOGNAN

Château Latour-Martillac 2010/11 Pessac-Léognan AOC Cru Classé de Graves	89/100		57,00
Château Carbonnieux 2011/12 Pessac-Léognan AOC Cru Classé de Graves	92/100		58,00

#### SAUTERNES

Château d'Arche 2005 Sauternes AOC 2 <sup>ème</sup> Cru Classé	89/100	15 cl	50 cl	75 cl	45,00
Cyprien de Climens 2008 Barsac AOC 2 <sup>ème</sup> Cru Classé	92/100	92/100	92/100		35,00

\*Notation selon Robert Parker, célèbre critique américain, comprises entre 50 à 100  
96-100 : un vin extraordinaire de profondeur et de complexité, une cuvée grandiose  
90-95 : un vin excellent, avec une grande complexité  
80-89 : un très bon vin, avec un intéressant degré de finesse et de parfum

### LES EAUX

Vittel, San Pellegrino, Evian, Badoit	50cl	3,50
Vittel, San Pellegrino, Evian, Badoit	100cl	5,00
Perrier	33cl	3,60

### LES DIGESTIFS

Get 27, Get 31, Manzana	4cl	5,20
Cognac Rémy Martin, VSOP	4cl	7,90

### LA CAFÉTERIE

Expresso, décaféiné Malango	2,10
Cappuccino, double expresso Malango	3,50
Café au thé gourmand	6,90
The Kusumi Tea	3,00
Earl Grey, Ceylan, Menthe	3,00
Infusions Kusumi Tea Verveine, vanille/menthe, tilleul, tilleul/menthe, ananasse	3,00

<b>VINS ROUGES</b>	15 cl	37,5 cl	75 cl
Camarsac 2012/13 Bordeaux AOC		10,00	15,90
Dourthe n°1 2011/2012 Bordeaux AOC	4,90	11,00	18,50
Château Monichet 2010 Côtes de Bourg AOC			19,50
Château Tour Bel-Air 2012 Montagne-Saint-Émilion AOC		5,50	21,90
Les Royaux - Joseph Mellot 2013 Chinon AOC		5,50	21,90
La Motte de Clément Pichon 2010 Haut-Médoc AOC		6,00	24,00
Château Fanchereau - Le Grand - 2006/08 Bordeaux Supérieur AOC		6,50	33,00
Diane de Belgrave 2009/10 Haut-Médoc AOC (2 <sup>ème</sup> vin Château Belgrave)		19,90	36,00
Le Charme de Cos Labory 2010/11 Saint-Estèphe AOC (2 <sup>ème</sup> vin Château Cos Labory)			38,00
Château Lagrave-Martillac 2011/12 Pessac-Léognan AOC (2 <sup>ème</sup> vin du Château Latour-Martillac)			38,00
Château Chambellan 2010 Lalande de Pomerol AOC			34,00
Château Duplessis 2007 Moulis en Médoc AOC			34,00

### VINS BLANCS

Tariquet (sec) 2013 Côtes de Gascogne VDP	4,50	15 cl	37,5 cl	75 cl	15,50
Dourthe n°1 2013/14 Bordeaux AOC			9,50	18,50	
Château Le Pin Sacriste 2009 en 37,5cl, 2011/12 en 75cl Sainte-Croix-du-Mont AOC		5,50	11,50	19,50	
Château Fanchereau 2010 Bordeaux Supérieur AOC				33,00	
Château de Cérons 2012 Graves AOC		6,50		33,00	
Domaine des Émoles - Joseph Mellot 2013 Sancerre AOC		7,50		36,00	

### VINS ROSÉS

Château Landereau 2013/14 Bordeaux Clairét AOC	4,50	15 cl	37,5 cl	75 cl	16,50
Dourthe n°1 2013/14 Bordeaux AOC			9,50	18,50	
Château La Gordanne «La Vérité du Terroir» 2013 Côtes-de-Provence AOC	5,50	14,00	22,00		
CHIC 2013/14 Provence AOP				24,00	

## LA CAVE DES ARTISTES

<b>VINS ROUGES</b>			75 cl
Pierre Richard	Démon de l'Évêque 2011 Corbières AOC		27,00
François Cabrel	Le Boiron 2010 Côtes-du-Brunhois VDQS		30,00
Antonio Bandéras	Ribera del Duero (Cosecha) Anta 10 2010		37,00
Sting	Ribera del Duero (Cosecha) Anta 4 2011		37,00
	When We Dance 2012 Chianti DOCG		38,00
	Ivory Label Diamond Collection 2010, Californie		40,00
	Black Label Claret 2011, Californie		40,00
	Scarlet Label Diamond Red Blend 2011, Californie		40,00
	Forty Licks 2009 Californie		44,00
	L'Isensé 2011 Pinot Noir, Anjou AOC		44,00
<b>VINS ROSÉS</b>			
Pierre Richard	Démon de l'Évêque 2013 Corbières AOC		27,00
Angelina Jolie / Brad Pitt	Domaine Miraval 2013 Côtes-de-Provence AOC		38,00
Carole Bouquet	Sangue d'Oro 2009, Sicile		70,00
<b>VIN BLANC</b>			
Pierre Richard	Démon de l'Évêque 2013 Corbières AOC		27,00

<b>VINS ÉTRANGERS</b>	15 cl	37,5 cl	75 cl
Australie rouge - Camden Park Shiraz 2011			19,50
Espagne rosé - Marques de Cécere Rioja DOC 2012/13			19,90
Argentine blanc - Bodega Lurton - Tarrontes DOC 2013			19,90

<b>VINS PICHETS</b>	25 cl	46 cl
Rouge - Bordeaux AOC	5,00	7,50
Rosé - Côtes-de-Provence AOC	5,00	7,50
Blanc - Pacherena-du-vauc-bilh VDP	5,00	7,50

### LA SÉLECTION LUCIEN BARRIÈRE

Casino Théâtre Barrière  
BORDEAUX

Rejoignez-nous sur [facebook.com/CasinoBordeaux](https://www.facebook.com/CasinoBordeaux)  
Rue du Cardinal Richaudeau • Bordeaux Lea • Tél. 05 56 69 49 00  
[www.casino-bordeaux.com](http://www.casino-bordeaux.com)



Publinter - Mars 2013





## POUR ACCOMPAGNER VOTRE APÉRITIF

TAPENADE D'OLIVES NOIRES	2,90
CAVIAR D'AUBERGINES	2,90
PÂTÉ BASQUE	2,90
ARDOISE DE CHARCUTERIES BORDELAISES	8,90

## LES APÉRITIFS

### LES CHAMPAGNES

Champagne Fouquet's Brut SA	10cl	9,00
Champagne Fouquet's Brut SA	75cl	60,00
Champagne Pommery Brut Royal SA	75cl	65,00
Champagne Thienot Rosé SA 75cl	75cl	69,00

### LES CLASSIQUES

Kir au vin blanc	10cl	4,80
Kir Royal au Champagne Fouquet's	10cl	9,50
Lillet blanc, Martini (blanc, rouge ou rosé)	6cl	4,80
Suze, Porto Sandeman Ruby (rouge)	6cl	4,80
Campari	6cl	4,80
Ricard, Pastis 51	2cl	4,20
Tariquet (sec) 2013 Côtes de Gascogne IGP	15cl	4,50
Château Le Pin Sacriste 2012 Saint croix du Mont AOC	15cl	5,50
Cyrès de Climens 2008 Sauternes Barsac AOC	15cl	9,90
Douce surprise, récolte tardive, vin de Loire	15cl	5,50

### LES COCKTAILS

SANS ALCOOL 7,90

<b>Vendetta</b> Jus d'ananas, sirop d'orange, sirop de fraise	
<b>Bella Luna</b> Jus d'orange, jus d'ananas, citron vert	
<b>AVEC ALCOOL</b>	8,90
<b>Martini Royal</b> 6cl Martini blanc, 6cl Champagne Fouquet's, citron vert	

<b>Carré d'As</b> 3cl Cognac Rémy Martin, jus d'ananas, sirop de pêche	
---	--

### LES CLASSIQUES

<b>Americano</b> 3cl Martini blanc, 3cl Martini rouge, 3cl Campari, orange & citron	8,90
<b>Irish Coffee</b> 4cl whiskey Jameson, sucre de canne, café, chantilly	

### LES BIÈRES

Pression	25cl	50cl
Kronenbourg 1664	3,80	7,60
<b>Bouteilles</b>		3,30
Carlsberg		5,50
Heineken		5,50
Pelforth Brune		5,50
Abbaye de Leffe Blonde		5,50
Grimbergen		5,50

### LES ALCOOLS

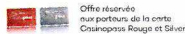
Whisky Long John	4cl	5,80
Whisky Jack Daniels		7,60
Whisky Jameson		6,60
Rhum Bacardi, Vodka Pallakov, Gin Gibson's		5,70
Complément sirop 0,70€		
Complément jus de fruits, sodas 1,80€		

### LES SODAS & JUS DE FRUITS

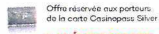
Coca-Cola, Coca-Cola light, Sprite, Fanta (pression)	25cl	3,30
Coca-Cola Zéro		3,70
Orangina, Nestea, Limonade		3,70
Schweppes, Schweppes agrumes		3,70
Jus de fruits Granini		3,70
Orange, framboises, ananas, tomate, framboises, multivitamine, abricot, pomme		3,70

### VOS OFFRES CASINOPASS

Le carte Casinopass est disponible gratuitement et sur simple présentation d'une pièce d'identité à l'accueil du Casino.



Offre réservée aux porteurs de la carte Casinopass Rouge et Silver



Offre réservée aux porteurs de la carte Casinopass Silver

**1 APÉRITIF OFFERT** parmi les choix précédés du sigle **OU CAFÉ OFFERT**

**-10% DE RÉDUCTION LE LUNDI** sur votre addition

**5% DE RÉDUCTION** sur votre addition

## LE BUFFET À VOLONTÉ

DU LUNDI AU VENDREDI MIDI (hors week-ends & jours fériés)

<b>BUFFET D'ENTRÉES</b>	9,90
<b>BUFFET DE PLATS CHAUDS</b>	11,50
<b>BUFFET DE DESSERTS</b>	6,90
<b>DUO ENTRÉE-PLAT OU PLAT-DESSERT</b>	14,50

## LES ENTRÉES

### LES HUÎTRES DU CAP-FERRET

"Les Parcs de l'Impératrice"

<b>LES SPÉCIALES N°3</b>	
6 pièces	12,90
9 pièces	16,90
12 pièces	20,90

<b>Bisque de crabe vert</b> Espuma de rouille, mouillettes & emmental	9,90
--	------

<b>Terrine de foie gras de canard</b> Chutney de mangue & toast de pain aux fruits	13,90
---	-------

<b>Rillettes de saumon &amp; guacamole</b> Blinis tièdes	10,90
---	-------

<b>Demi-camembert rôti dans sa boîte</b> Bouquet de mesclun & noix	6,90
---	------

<b>Saumon fumé</b> Blinis tièdes & œufs de saumon, crème à l'aneth	13,90
---	-------

<b>Cannelloni farci au crabe &amp; guacamole</b> Mélange de jeunes pousses & tortillux chips	10,50
---	-------

<b>Escalopes de foie gras de canard panées &amp; poêlées</b> Poires caramélisées, bouquet de mesclun	14,90
---	-------

<b>Œufs pochés façon meurette</b> Poitrine de porc fumée, échalotes & toast de pain	8,90
--	------

	L	XL
	11,90	15,90

<b>Salade du Sud-Ouest</b> Terrine de foie gras de canard & magret fumé, poêlée de lardons & oignons, gésiers de dinde confits, fromage de brebis, croûtons à l'ail	8,90	12,90
--	------	-------

<b>Ardoise de charcuteries bordelaises</b> Grenier médocain, grattons de Lormont, saucisse sèche, jambon sec, terrine de campagne, piment doux & beurre	8,90	12,90
--	------	-------

<b>Salade California</b> Bouquet de crevettes roses, moules décoquillées, avocat, segments de pamplemousse, mini blinis	9,90	13,90
--	------	-------

Le Théâtre du Casino Barrière accueille chaque année plus de 50 artistes sur scène.

Avant ou après leur show, plus de 400 artistes sont passés par notre brasserie.

Et nous continuerons à les accueillir, comme nous vous accueillons... Bon appétit !



TOUS LES JOURS DE 12H À 14H30 ET DE 19H À 23H. SERVICE JUSQU'À MINUIT LES VENDREDIS, SAMEDIS ET VEILLES DE JOURS FÉRIÉS.

Origines des viandes : voir tableau d'affichage. Prix nets en euros TTC (Taux de TVA en vigueur selon la législation) service compris. Toute consommation doit être accompagnée d'un ticket de caisse. L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. Sachez consommer avec modération. En respect de la législation avec les débitants d'alcool, et dans l'intérêt de tous, la direction se réserve le droit de cesser la vente de boissons alcoolisées dès qu'elle l'aura jugé nécessaire. Merci de votre compréhension. Le service des consommations s'arrête 15 minutes avant la fermeture de l'établissement.

## LES GRILLADES

Accompagnées de pommes frites & bouquet de salade ou poêlée de haricots verts  
Sauce au choix : poivre, bordelaise ou roquefort

Steak haché XXL à la plancha (300g)	13,90
Magret de canard à la plancha (350g)	18,40
Entrecôte grillée (300g), échalotes rôties	19,90
Pavé de rumsteck grillé (200gr)	13,90
Beurre au piment d'Espelette	
Côte de bœuf grillée (500g), échalotes rôties	25,90

## LES BURGERS

Accompagnés de pommes frites & bouquet de salade

<b>Normand</b> Steak haché, camembert rôti, tranches de pommes fruits & salade	14,90
<b>Sud-Ouest</b> Steak haché, échalotes confites, fromage de brebis & escalope de foie gras poêlée	17,30

## LES PÂTES

<b>Ravioles du Royans AOC</b> Crème de chèvre frais échalotes & fines herbes, croustillant de fromage	10,90
--	-------

<b>Linguines des « Artistes »</b> Sauce pesto, magret fumé, tomates marinées & chips de brebis	11,90
---	-------

## LES PLATS

<b>Carré de porc rôti</b> Écrasé de pomme de terre & fines herbes, court jus de viande au piment d'Espelette	14,90
---	-------

<b>Tartare de bœuf préparé (150g)</b> Échalotes ciselées, cornichons, câpres, persil & sauce tartare	12,90
---	-------

<b>Tête de veau mijotée</b> Légumes fondants & sauce gribiche	13,90
--	-------

## LES POISSONS

<b>Pavé de merlu rôti &amp; nage de crustacés</b> Moules & noix de pétoncle sautées, jeunes légumes	15,90
--	-------

<b>Encornets rosés &amp; piments de Padrón poêlés</b> Fine persillade & riz pilaf safrané	14,90
--	-------

<b>Noix de Saint-Jacques en carré feuilleté façon pissaladière</b> Jeunes légumes & sauce champagne	17,90
--	-------

## LES MENUS À PRIX DOUX TOUS LES JOURS

### MENU BRASSERIE - 17,00

Entrée + Plat

Ardoise de charcuteries bordelaises  
Grenier médocain, grattons de Lormont, saucisse sèche, jambon sec, terrine de campagne, piment doux & beurre

OU  
**Bisque de crabe vert**  
Espuma de rouille, mouillettes & emmental

\*\*\*

**Pièce du boucher**

OU

**Poisson du jour**

4,90

Supplément Dessert à la carte

OU

**Buffet de desserts**

Le midi uniquement, hors WE & jours fériés

### MENU BIEN-ÊTRE - 25,00

Œufs pochés façon meurette  
Poitrine de porc fumée, échalotes & toast de pain

OU

**Salade California**

Bouquet de crevettes roses, moules décoquillées, avocat, segments de pamplemousse, mini blinis

\*\*\*

**Pavé de rumsteck grillé (200gr)**

Beurre au piment d'Espelette

OU

**Encornets rosés & piments de Padrón poêlés**

Fine persillade & riz pilaf safrané

\*\*\*

**Crème brûlée à la vanille Bourbon**

OU

**Carrément Carré**

Croquant de chocolat blanc, crémeux de vanille & mascarpone

OU

**Buffet de desserts**

Le midi uniquement, hors WE & jours fériés

### MENU GOURMAND - 31,00

**Saumon fumé**  
Blinis tièdes & œufs de saumon, crème à l'aneth

OU

**Terrine de foie gras de canard**

Chutney de mangue & toast de pain aux fruits

\*\*\*

**Entrecôte grillée (300g), échalotes rôties**

OU

**Noix de Saint-Jacques en carré feuilleté façon pissaladière**

Jeunes légumes & sauce champagne

\*\*\*

**La ronde des passions, « Cook Masters Barrière »**

OU

**Croc noisette**

Génoise au chocolat, crémeux de Gianduja & éclats de noisettes

OU

**Buffet de desserts**

Le midi uniquement, hors WE & jours fériés

Les plats «faits maison» sont élaborés sur place à partir de produits frais.